

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, supprimer le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.